

A l'attention du Responsable Qualité

A Châteaudun, le 26/06/2025

Objet : Conformité au règlement REACH

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande concernant l'application du règlement REACH dans notre entreprise.

Nous avons contacté nos fournisseurs de substances chimiques (contenues dans des préparations) afin de s'assurer qu'ils avaient bien (pré)enregistré les substances composant leurs produits, prévoir notre utilisation et, ainsi, assurer la pérennité de nos approvisionnements. Nous leur avons également demandé de s'assurer que les qualités intrinsèques des produits qu'ils nous fournissaient n'allaient pas être modifiées suite à l'application de la réglementation REACH et que les produits ne contiennent pas de substances extrêmement préoccupantes, risquant notamment d'être interdites.

A ce jour, nous avons reçu tous les certificats de conformités de la part de nos fournisseurs qui respectent la réglementation européenne REACH n°1907/2006 datant de 2006 et ses dernières modifications de Juin 2025 (250 substances).

Nous pouvons donc vous certifier la conformité de nos produits au règlement REACH.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire sur ce dossier, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Vincent Muzica
Président de la société TRELEC